

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	NEKIMPESE TANDU Geossy	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	069J7055	<i>Nekimpese Tandu Geossy</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	EXPERT CONTROLE AUTOMOBILE - PORTES RUE LOUIS SAILLANT / ZI LA MOTTE 26800 - PORTES LES VALENCE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S026Z064	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/11/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE	<i>Roland yves Lejeune</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
<b>Commentaires</b>			
CONTROLE COMPLET BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES UTILISATION DES APPAREILS DE CONTROLE DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.			

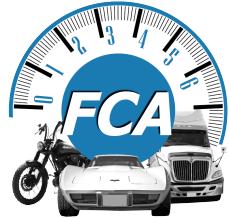
DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/11/2026
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.  
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## VÉHICULE SUPERVISÉ

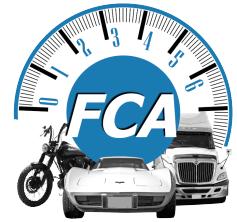
N° d'immatriculation du véhicule : HA-037-BE      Catégorie de véhicule : TRR      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 04/11/2024      N° PV : 25122911

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25121142	02/04/2025	RAS
25121148	03/04/2025	RAS
25121167	04/04/2025	RAS
25121171	07/04/2025	RAS
25121182	08/04/2025	RAS
25121208	10/04/2025	RAS
25121220	11/04/2025	RAS
25121233	15/04/2025	RAS
25121258	16/04/2025	RAS
25121271	17/04/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



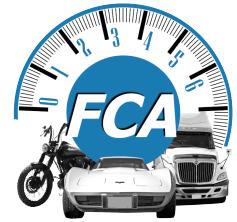
## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

MODALITES FINALES		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	NEKIMPESE TANDU Geossy	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	069J7055	<i>Nekimpese Tandu Geossy</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	EXPERT CONTROLE AUTOMOBILE - PORTES RUE LOUIS SAILLANT / ZI LA MOTTE 26800 - PORTES LES VALENCE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S026Z064	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/11/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE	<i>Roland yves Lejeune</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
<b>Commentaires</b>			
CONTROLE COMPLET BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES UTILISATION DES APPAREILS DE CONTROLE DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.			

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/11/2026
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.  
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DJ-880-XS      Catégorie de véhicule : CAR      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 08/09/2014      N° PV : 25122909

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25121159	04/04/2025	RAS
25121193	09/04/2025	RAS
25121235	15/04/2025	RAS
25121249	16/04/2025	RAS
25121283	18/04/2025	RAS
25121347	28/04/2025	RAS
25121361	29/04/2025	RAS
25121367	30/04/2025	RAS
25121397	05/05/2025	RAS
25121425	09/05/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

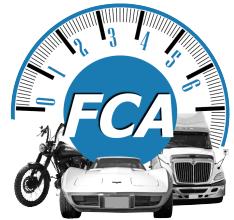
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP</b>	CONFORME
	<b>FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP</b>	CONFORME
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : NEKIMPESE TANDU Geossy



*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*